

la pollution des rivières et l'obstruction de leurs cours; il dut aussi spécifier les dimensions des mailles des filets, réglementer les agrès et les opérations de pêche en général. En outre, il a été créé un système de pisciculture qui possède en 1936, 23 frayères principales plus 8 frayères auxiliaires, 2 stations d'élevage, 8 viviers au saumon et plusieurs stations pour collection d'œufs coûtant \$214,528, et distribuant 111,672,401 œufs de truite et de saumon, alevins et poissons. Ces alevins sont distribués gratuitement si les eaux qu'ils doivent habiter leur conviennent et si la pêche y est libre. Des enquêtes et expérimentations en ostréiculture, commencées en 1929, dans l'Île du Prince-Edouard par le ministère fédéral des Pêcheries s'étendent maintenant à certaines régions de la Nouvelle-Ecosse. Au Nouveau-Brunswick, les régions huîtres sont sous la juridiction des autorités provinciales, bien qu'une portion de celles de la baie de Shédiac ait été transférée au ministère fédéral des Pêcheries par le gouvernement provincial pour que des recherches en ostréiculture y soient entreprises.

Assistance directe.—Sur le littoral de l'Atlantique où les conditions de la pêche rendent un tel service désirable il a été établi un système de radiodiffusion des pronostics de température, des informations sur les approvisionnements de boëtte et de glace et sur l'état des glaces. De plus, en vertu de la loi de l'inspection du poisson (S.R.C. 1927, c. 72), depuis plusieurs années on a établi des systèmes d'instruction sur les méthodes améliorées de saurissage du poisson et de la fabrication des barils.

A même un crédit spécial voté par le Parlement pour l'année fiscale 1936-1937, la somme de \$200,008 a été dépensée par le ministère des Pêcheries en collaboration avec les provinces intéressées, à soulager les pêcheurs nécessiteux de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et du Québec et à leur aider à se rétablir. Dans chacune de ces régions le gouvernement provincial a contribué au secours aux pêcheurs une somme égale à la somme affectée par les autorités fédérales au soulagement des pêcheurs de cette province. En tout, 6,649 prêts, s'élevant à une somme totale de \$249,054 ont été consentis aux pêcheurs des Provinces Maritimes et 22 prêts d'une somme totale de \$1,061 aux associations de pêcheurs, tandis que dans Québec 8,930 pêcheurs ont touché une somme totale de \$127,616 en secours.

Recherches scientifiques.—Sous la direction de la Commission Biologique du Canada ou de la Commission des Recherches Piscicoles, des stations sont établies à Halifax, N.-E., St. Andrews, N.-B., Grande Rivière, Qué., et Nanaimo et Prince Rupert en Colombie Britannique pour la poursuite de recherches sur les problèmes aussi nombreux que complexes des pêcheries. Une autre station, consacrée surtout aux recherches en ostréiculture est établie sous les mêmes auspices à Ellerslie, I.P.-E. et une sous-station pour des recherches sur le saumon à Cultus Lake, C.B. La Commission emploie un personnel permanent de spécialistes. L'histoire naturelle des poissons comestibles, la bactériologie du poisson frais ou préparé et d'autres nombreux problèmes pratiques ont été étudiés et des rapports ont été publiés. Des cours sont donnés aux pêcheurs dans certaines stations et les renseignements découlant des recherches faites par les stations sont mis gratuitement à la portée de toutes les branches intéressées de l'industrie des pêcheries.

Problèmes internationaux.—Le principal problème international affectant les pêcheries, est la question des droits de pêche des Etats-Unis dans les eaux canadiennes de l'Atlantique. Des détails historiques sur cette question pour le dernier siècle et demi se trouvent aux pages 356-357 de l'Annuaire de 1934-35. Depuis 1933 les deux pays s'en tiennent au *modus vivendi* issu du traité de 1888, qui d'ailleurs